

Proposition de loi « sécurité globale »

Le gouvernement, au lieu de répondre aux nécessités de protection de la population en particulier sur le plan sanitaire, au lieu de répondre aux revendications des salariés pour garantir l'emploi et augmenter les salaires, au lieu de renforcer les services publics plus que jamais nécessaires, il ne cesse au contraire de les réduire en particulier dans le secteur hospitalier, il choisit de durcir l'arsenal répressif pour limiter les libertés.

Ce gouvernement a utilisé le contexte de la crise sanitaire pour promulguer les lois dites « d'urgence sanitaire ». Elles sont autant de coups contre les conquêtes démocratiques et sociales, contre les libertés individuelles et collectives, contre le code du travail, les garanties collectives, les droits sociaux. Ce gouvernement n'a cessé de réduire la représentation des salariés et ses prérogatives.

Il veut maintenant franchir un cap majeur.

Le projet de loi « pour une sécurité globale » en cours d'examen (en procédure accélérée à l'assemblée nationale) est particulièrement inquiétant et dangereux. Ce projet est une nouvelle restriction pour la liberté d'expression et en particulier de diffusions d'informations. Lourd de dangers, il est source de violence par le seul fait qu'il donne à l'Etat le pouvoir de faire interpellé quiconque s'aviserait de filmer les policiers durant les manifestations. Avec un tel texte, l'affaire Benalla n'aurait jamais existé en France.

Nous ne pouvons accepter de telles remises en cause.

D'ailleurs, selon le conseil des droits de l'homme de l'ONU, la proposition de loi porte « *des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, notamment le droit à la vie privée, le droit à la liberté d'expression et d'opinion, et le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique* » et place la France en contradiction avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention européenne des droits de l'homme. – Le Monde 16 nov.

Notre organisation syndicale est expressément attachée aux libertés démocratiques, et comme l'indique le préambule des statuts de la Confédération CGT-FO, nous ne pouvons pas être indifférent à la forme de l'Etat : « *Considérant que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'État parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique, les Syndicats Force Ouvrière reconnaissent au mouvement syndical le droit, lequel peut devenir un devoir, de réaliser des rapprochements ou des collaborations en vue d'une action déterminée lorsque la situation l'exige expressément.* ».

Or, à l'évidence, si ce projet de loi était adopté, il renforcerait le caractère autoritaire de l'Etat et de la Vème République.

C'est pourquoi l'Union Départementale CGT-FO des Deux-Sèvres appelle ses syndicats, ses adhérents à s'opposer à ce projet et à se rassembler

Samedi 21 novembre à 10h30

**Parvis des droits de l'homme (sur le côté de la Mairie)
à NIORT.**

Nous sommes des militants pour la liberté, pour la démocratie, pour le droit de s'organiser et de manifester.

Ce projet de loi s'y oppose.

L'UD CGT-FO des Deux-Sèvres s'oppose donc à ce projet.

Niort, le 19 novembre 2020

Union Départementale CGT-FORCE OUVRIÈRE des DEUX-SÈVRES

8 rue Joseph Cugnot - 3^{ème} étage -79000 NIORT

Tél : 05 49 09 01 80 – Fax : 05 49 73 01 51 - ud.fo79@orange.fr

 fodeux-sevres

